



RÉGLEMENT D'ATTRIBUTION D'AIDE À L'ACHAT DE KITS DE COUCHES LAVABLES

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

SOMMAIRE

- SOMMAIRE..... 2
- Annexes 1.....6
- Annexes 27
- Annexe 3.....8

I CONTEXTE

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Par délibération N°67/CC/2015/CCDS, la CCDS a validé le plan de financement des principales opérations à mener en matière de gestion des déchets sur le territoire communautaire en partenariat avec l'ADEME pour 2016.

Dans ce cadre un contrat d'objectif (CODOM) a été défini avec l'ADEME. Plusieurs axes de travail ont défini :

- **Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production des déchets en réduisant de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant ;**
- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement ;
- Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, respectivement, 55% en 2020 et 65% en 2025 des déchets non dangereux inertes ;
- Etendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2022 en vue, en priorité, de leur recyclage, en tenant compte des prérequis issus de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri plastique initiée en 2011 ;
- **Réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2012, et de 50% en 2025 ;**
- Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles et qui résultent d'une collecte séparée ou d'une opération de tri réalisée dans une installation prévue à cet effet.

VOLONTÉ DE LA COLLECTIVITÉ

En 2014, en Guyane, on estimait la production de couches jetables à **16,4 kg/hab/an** soit environ **507 tonnes de déchets issus des couches jetables produits par an sur le territoire des Savanes**. La quantité de déchets issus des textiles sanitaires tels que les couches peut être réduite considérablement par la mise à disposition de couches lavables au sein des crèches et des foyers.

En accord avec les axes définis dans le CODOM, la collectivité des Savanes propose une aide à l'acquisition de kits de couches lavables en vue de diminuer la quantité de déchets issus des couches jetables.

Dès lors 70 (soixante-dix) enfants pourront bénéficier de cette aide.

II- MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES AIDES

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- *Justificatif de résidence.*

Le demandeur doit être domicilié sur l'une des communes du territoire de Savanes (Kourou, Sinnamary, Iracoubo ou Saint-Elie).

- *Autorité parentale*

Le demandeur doit avoir à sa charge des enfants en bas âge (moins de 12 mois).

- *Conditions d'âge.*

L'enfant pour qui la demande est faite devra avoir moins de 12 (douze) mois révolus lors de la demande d'aide à l'acquisition de kits de couches lavables.

- *Nombre de demandes*

Un foyer pourra bénéficier de l'aide au maximum pour 1 (un) enfant, à l'exception des cas de jumeaux. Il ne bénéficiera que d'une aide par enfant.

CLAUSES PARTICULIÈRES

Les élus de la CCDS ne pourront pas bénéficier du dispositif d'aide à l'acquisition de kits de couches lavables.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le demandeur devra justifier les conditions définies au paragraphe II- Conditions d'éligibilité.

Lors de la demande d'aide, il procédera au remplissage et à la remise du formulaire de demande d'aide à l'acquisition de kits de compostage et fournira les pièces justifiant son éligibilité. Il enverra le dossier complet à l'adresse mail : accueil@ccds-guyane.fr ou en format dématérialisé dans les locaux de la CCDS accompagné d'un devis.

DIRECTION ENVIRONNEMENT

Service Gestion Déchets

3 Rue Raymond Cresson

97310 KOUROU

- Voir Annexe 1
- Voir Annexe 2
- Voir Annexe 3

MONTANT DE L'AIDE

L'aide à l'acquisition de kits de couches lavables est plafonnée selon les modalités suivantes :

- 50% de la valeur de l'achat ;
- Montant maximum : 250 €

Le plafond de l'aide est fixé à 250 € dans la limite d'un (1) enfant par foyer (exception faite pour les jumeaux).

III- VALIDATION DE L'AIDE

DÉLAIS DE RÉPONSE

Une réponse sera délivrée sous (15) quinze jours au maximum au demandeur.

- En cas de réponse négative, il en sera fait la notification par lettre à l'intéressé.
- En cas de réponse favorable, il sera retourné au demandeur la demande d'aide avec le cachet de la CCDS faisant foi et la signature du Président ou de son représentant. Il pourra alors de rendre dans un des points de revente partenaire pour réaliser son achat avec la demande d'aide validée par la CCDS. Il réalisera son achat sur la base des critères définis ci-dessus.

MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION

Le bénéficiaire est libre de choisir le kit qui lui conviendra le mieux.

Le paiement sera réalisé directement par la CCDS au point de vente conventionné suite à la transmission de la facture par celui-ci et selon les modalités précédemment définies :

- 50% de la valeur de l'achat ;
- Montant maximum : 250 €

IV- DÉTECTION DE FRAUDES

En cas de fraude détectée (production de faux), une procédure de remboursement sera engagée contre le bénéficiaire.



• [Annexes 1](#)

ANNEXE 1a : LA LISTE DES PIÈCES D'IDENTITÉ ACCEPTÉES.

Un justificatif d'identité originale avec photo est exigé pour pouvoir traiter toute demande d'aide à l'acquisition de kits de compostage.

- Passeport
- Carte Nationale d'Identité
- Livret de famille **ou** acte prouvant l'autorité parentale sur un enfant
- Permis de conduire, uniquement si la personne est de nationalité française.
- Carte d'identité pour les ressortissants de l'**Union Européenne en cours de validité**
- Carte de séjour ou récépissé de la demande de carte de séjour
- Déclaration de perte ou de vol à condition qu'elle soit récente (moins de deux mois) et accompagnée d'une autre pièce (livret de famille, tout papier administratif...).
- La carte Nationale d'Identité et le passeport permettent de justifier de l'identité même si la date de validité est dépassée, tant que la photographie est ressemblante.



- **Annexe 2.**

Annexe 2 : Liste des pièces à produire lors d'une demande d'aide à l'acquisition de kits de couches lavables

Justificatifs d'identité des personnes sollicitant la demande d'aide à l'acquisition de kits de couches lavables :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Titre de séjour
- Livret de famille

Justificatif de grossesse :

- Extrait de naissance
- Certificat de grossesse

Preuve de résidence sur le territoire des Savanes :


- Quittance de loyer ou échéancier de prêt (propriétaire)
- Facture d'électricité
- Facture d'eau
- Abonnement téléphone et internet

Devis détaillant le matériel éligible à l'achat :

- Devis du point de vente conventionné avec la CCDS

• Annexe 3

ANNEXE 3 : Formulaire de demande d'aide à l'acquisition de kits de couches lavables

|  FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE POUR L'ACQUISITION DE KITS DE COUCHES LAVABLES <i>Le montant de l'aide est plafonné à 50% de la valeur de l'achat dans la limite de 250 € et d'un enfant par foyer</i> | |
|--|--|
| CADRE RÉSERVÉ AU DEMANDEUR : <i>Renseignements sur le demandeur</i> NOM : Prénoms : Adresse : Mail : Téléphone : | CADRE RÉSERVÉ À LA CCDS <i>Montant max par kit: 50% maximum plafonné à 250 €</i> <input type="checkbox"/> Demande validée : <input type="checkbox"/> Demande non validée : Motif du refus : _____ _____ _____ |
| | CADRE RÉSERVÉ À L'ENFANT BÉNÉFICIAIRE : NOM : Prénoms : Date de naissance : <i>Renseignements sur l'enfant bénéficiaire</i> |
| CHARTRE D'ENGAGEMENT Je m'engage à : - Utiliser de manière approprié les couches lavables acquises et ayant fait l'objet d'une aide par la CCDS - Assurer l'entretien des couches de façon régulière - A apporter mon témoignage à la CCDS lors de manifestations ou d'enquêtes d'opinion - A diffuser l'information en cas de satisfaction dans le but de valorisation de l'opération couches lavables - Ne fournir aucune information mensongère Date et signature du bénéficiaire (joindre le devis du matériel pour envoi à la CCDS) : | |
| PIÈCES À FOURNIR <input type="checkbox"/> Justificatif d'identité <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile <input type="checkbox"/> Certificat de naissance ou justificatif de grossesse <input type="checkbox"/> Ordonnance du médecin (enfant ayant un problème de santé) <input type="checkbox"/> Livret de famille ou tout acte prouvant l'autorité parentale (parents non biologiques) | |
| Informations: Service Gestion Déchets 05 94 22 00 17 / 06 94 40 40 76 accueil@ccds-guvane.fr | |